

Prérequis

Pré requis formation conseillés (non obligatoire)

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Objectifs

- ✓ Maîtriser les méthodes de mesurage ;
- ✓ Principes et modalités pratiques de réalisation de l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, limites de la méthode ;
- ✓ Principes de sécurité liés à l'utilisation de ces appareils.
- ✓ Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage.
- ✓ Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.
- ✓ Maîtriser l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.
- ✓ Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité.
- ✓ Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions.
- ✓ Savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

Obtenir une attestation de formation obligatoire pour se présenter à l'examen de **certification** conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites...

Durée

21 heures (minimum attendues)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en E-LEARNING

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de validation et % de réussite à l'évaluation des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 1er Juillet 2024, modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021, modifiant l'arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique.

Moyens matériels - Plateforme pédagogique en ligne

Moyens humains - **Formateur référent qualifié**, disponible pour répondre à tout questionnement (via la messagerie de la plateforme e-learning)

Documentation - Support de cours en ligne, et divers documents téléchargeables.



Contenu formation

PLOMB crep

PROGRAMME E-LEARNING

La Formation & La Certification du Diagnostiqueur Immobilier **INTRO**

Partie A (durée estimée 7 heures)

Historique et sources du « plomb »

La mission Diagnostic Plomb : Partie JURIDIQUE

CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE, CODE DU TRAVAIL & les organismes concernés par le diagnostic PLOMB

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Partie B (durée estimée 4 heures)

Le saturnisme un problème de santé publique

L'intoxication par le plomb et les vecteurs du risque de saturnisme

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb & les analyses

Le plomb dans les revêtements et les peintures

La mesure par analyseur XRF : concentration surfacique en plomb total. Limites de la mesure XRF et la fluorescence. L'analyseur XRF et son environnement technique de prévention du risque XRF.

La mesure par analyse chimique : concentration massique en plomb acido-soluble. Les conditions du prélèvement de l'échantillon et les seuils de mesure.

Partie C (durée estimée 6 heures)

La mission Constat des risques d'exposition au plomb (CREP)

Objectifs & Champ de référence de la mission CREP

Intervenants à la mission CREP : De la PCR à l'Entreprise de travaux et la gestion des déchets.

Déroulement de la mission CREP : L'ordre de mission, Le repérage sur site : le bien, les locaux, les zones, les unités de diagnostic. Identification des UD unités de diagnostic et décomposition du bien en Unités de Diagnostic.

Le repérage sur site : analyse des matériaux de revêtement, Etat de conservation des UD contenant du plomb

Validité du CREP, Conclusions du rapport de mission, Le devoir de conseil

CAS Pratique (durée estimée 4 heures)

Mise en situation par une étude de cas pratique.

Réalisation d'un rapport de **Diagnostic Plomb** par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis



Conformément à l'arrêté 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification